

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE **DU 14 DECEMBRE 2015**

L'assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch. Elle s'est réunie le lundi 14 décembre 2015 à 19h30 à la salle polyvalente de l'école, sous la présidence de M. Jean-Marie Pilloud, syndic.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2015
2. Revitalisation du bureau de la Goletta, présentation par le bureau RWB
3. Nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
 - Présentation
 - Approbation
4. Présentation de la planification financière 2016 – 2020
5. Présentation du budget de fonctionnement 2016
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
6. Présentation du budget des investissements 2016
 - 6.1 Administration communale :**
 - Investissements informatiques
 - 6.2 Routes communales et génie civil :**
 - Réfection de la route des Biolles – cabane forestière
 - 6.3 Protection et aménagement de l'environnement**
 - Conduite d'eau claire en Reynet
 - Revitalisation du ruisseau de la Goletta
 - 6.4 Gérance des immeubles**
 - Bâtiment scolaire : réfection de la façade ouest, réfection salle de bains concierge, réfection des joints des plots de verre
 - 6.5 Rapport de la commission financière**
 - 6.6 Approbations**
7. Projet de fusion : compte-rendu du groupe de travail
8. Divers

M. Jean-Marie Pilloud ouvre la séance à 19h40 et salue les citoyennes et citoyens présents. Aucune remarque n'étant formulée sur la convocation et son contenu, l'assemblée peut délibérer valablement.

Il nomme ensuite deux scrutateurs, soit Mmes Marina Savoy et Sylvie Munsch. 43 personnes sont habilitées à voter, la majorité est de 22.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente assemblée était à disposition au bureau communal et publié sur le site Internet. La lecture n'est pas demandée, il est accepté à la majorité avec une abstention.

2. Revitalisation du ruisseau de la Goletta, présentation par le bureau RWB

En préambule, M. Jean-Marie Pilloud informe l'assemblée que ces travaux sont rendus nécessaires, d'une part parce que les Transports Publics Fribourgeois doivent consolider un mur de soutènement longeant la voie de chemin de fer et le ruisseau et d'autre part afin de respecter les obligations découlant du PGEE – Plan général d'évacuation des eaux, ainsi que les exigences de la Section lacs et cours d'eau quant à la compensation du ruisseau canalisé antérieurement dans la zone industrielle.

Il souhaite la bienvenue aux représentants du bureau d'ingénieurs RWB et BIOTEC SA, MM. Python, Gerber et Hervier et les remercie de leur présence afin de présenter le projet au législatif communal.

M. Pilloud indique que le financement relatif à ces travaux sera soumis à approbation dans le cadre du budget des investissements.

S'ensuit une intéressante présentation sur écran, lors de laquelle sont démontrés l'état actuel et les objectifs de cette revitalisation, à savoir redonner un espace au cours d'eau, remettre à ciel ouvert les tronçons enterrés, favoriser la biodiversité (faune et flore), agrandir le gabarit d'écoulement afin de permettre de gérer les crues, éloigner le lit du ruisseau de la voie de chemin de fer et créer une liaison avec la Biorde permettant le transit de la faune.

L'espace réaménagé pour le cours d'eau aura une largeur de 13 m, 7 pour la mobilité du lit et 3 m de chaque côté pour intervention. Des emprises seront à réaliser sur des terrains privés. Selon le planning établi, cette revitalisation devrait être exécutée en mai 2016, soit avant la fermeture de la voie TPF pour travaux, prévue en été 2016.

Le coût de cet important projet, bénéficiant d'une participation des TPF et d'une subvention cantonale allant jusqu'à 80%, sera présenté en détail dans les investissements.

A la question de M. Michel Dévaud, il est répondu que le bassin versant d'où provient l'eau pouvant générer des crues n'est pas défini.

M. Raymond Sugnaux précise que cette eau descend des hauts de Bossonnens (Châtelet, La Tour). Il demande si le subventionnement des TPF est en relation avec le déplacement de la gare. M. Hervier lui répond que non, il s'agit d'un tout autre projet.

M. Aymeric Duprez s'enquiert du taux de subventionnement, pouvant aller de 35 à 80%. Il lui est répondu que la subvention maximale est promise par la Section lacs et cours d'eau, s'agissant de travaux de revitalisation totale du cours d'eau.

Il n'y a plus de remarque ni question de l'assemblée, dès lors M. Jean-Marie Pilloud remercie MM. Python, Gerber et Hervier et leur souhaite une bonne rentrée dans leurs foyers.

3. Nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

M. Jean-Marie Pilloud effectue une présentation à l'écran et donne toutes les explications utiles.

La mise en place d'un nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration est une obligation découlant des lois et ordonnances sur la protection des eaux et les eaux, ainsi que de la loi sur les communes, ainsi que celle relative à l'aménagement du territoire et les constructions.

Notre commune est l'une des dernières à le faire ; ce règlement remplacera celui datant de 1989.

Les nouvelles taxes perçues serviront à couvrir les coûts de remplacement des installations de l'épuration, estimées à Fr. 38'039'300.00 au total. Au budget de fonctionnement, un montant de Fr. 320'000.00 couvre les charges y relatives. Le prélèvement futur d'une taxe sur les terrains en zone à bâtir est à considérer comme un encouragement au développement des zones constructibles.

Une taxe unique de raccordement de Fr. 10.00 le m² et de Fr. 2'650.00 par unité locative sera perçue pour les fonds construits dans et hors de la zone à bâtir.

Une taxe de base périodique de Fr. 0.90 le m² et de Fr. 100.00 par unité locative sera perçue pour les fonds construits dans et hors de la zone à bâtir, ainsi qu'une taxe d'exploitation de Fr. 1.60 par m³ d'eau consommée.

M. Aymeric Duprez demande sur quelle surface sont perçues les taxes. Il s'agit de la surface de parcelle.

M. Raymond Sugnaux souhaite qu'on explique le terme « unité locative ». Cela s'apparente à un appartement.

M. Vincent Maudonnet demande sur quelle surface est perçue la taxe en zone agricole. Le règlement prévoit un forfait de 1'000 m².

Mme Sylvie Munsch relève que les taxes prévues ne sont pas celles figurant dans le règlement publié sur internet pour l'assemblée. M. Jean-Marie Pilloud répond que le règlement a été élaboré sur la base d'un règlement type, prévoyant une taxe maximale, mais le montant réellement perçu figure dans la fiche de tarifs annexée.

Il n'y a plus de remarque ni question de l'assemblée. Dès lors, le nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est soumis à l'approbation du législatif. Le vote à main levée donne le résultat suivant :

32 oui, 2 non et 9 abstentions.

4. Présentation de la planification financière

En préambule, M. Jean-Marie Pilloud rappelle à l'assemblée que la planification financière est un outil de gestion et de conduite, permettant au Conseil communal d'établir un plan quinquennal, déterminant la marge nette d'autofinancement. Cette planification est inscrite dans la loi sur les communes et son règlement d'exécution ; elle doit être présentée chaque année au législatif, ce dernier ne devant toutefois pas la voter.

Cette planification est établie pour les exercices 2016 à 2020 et annonce des années difficiles, en raison des charges liées aux importants investissements devant être réalisés, aussi bien au niveau communal que sur celui du district. Il s'agit entre autres de l'assainissement du cycle d'orientation et de la transformation des établissements médico-sociaux veveysans. Des charges de fonctionnement plus importantes et propres à la gestion de la commune, devront en outre être supportées, sans oublier que les dépenses liées sont constamment en augmentation, les communes n'ayant pas de marge de manœuvre sur celles-ci.

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, présente ensuite en détail la procédure d'élaboration de la planification, le tableau de la marge nette d'autofinancement ainsi que les éléments à prendre en compte, soit les charges financières des différents investissements, intérêts et amortissements. Il énumère également les dossiers en cours d'élaboration, qui auront une incidence sur la planification financière future. M. Vaucher conclut avec le constat que l'avenir s'annonce difficile, que les investissements prévus soient réalisés ou reportés dans le temps.

Au terme de ces explications, l'assemblée n'a aucune remarque ni question à formuler et la parole est donnée à M. Gilbert Coquoz pour l'appréciation de la commission financière, informée en détail lors de sa séance avec le Conseil communal le 30 novembre.

Malgré ces prévisions inquiétantes, la commission a constaté qu'elles étaient le reflet de la situation, en regard avec les investissements à gérer. Elle renouvelle son entière confiance au Conseil communal, poursuivant une année après l'autre une gestion stricte du ménage communal et le remercie pour tout le travail effectué. M. Jean-Marie Pilloud remercie également la commission pour le soutien répété.

5. Présentation du budget de fonctionnement 2016

Le budget 2016 a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 9 novembre et a été présenté à la commission financière le 30 novembre. Il dégage un bénéfice de Fr. 6'631.00. Les charges s'élèvent Fr. 6'126'099.32 et les produits à Fr. 6'132'730.32.

M. Jean-Marie Pilloud donne tout d'abord lecture des considérations générales contenues dans le rapport établi à l'attention de la commission financière.

Ce résultat positif a été rendu possible par l'augmentation du taux d'impôt de 87 à 93 % dès le 1^{er} janvier 2015, générant une augmentation de recettes de Fr. 230'000.00. Cela démontre que la hausse acceptée par le législatif était nécessaire et justifiée. M. Pilloud relève qu'en regard à la planification financière présentée précédemment, une hausse des impôts est prévisible pour 2017.

Par rapport à 2015, plusieurs dicastères ont vu leurs charges augmenter : administration Fr. 53'000.00, santé Fr. 53'000.00 et affaires sociales Fr. 24'000.00. Par contre, une baisse est enregistrée pour le poste enseignement et formation, Fr. 92'000.00, en raison d'une nouvelle répartition état-communes.

Le revenu du chapitre finances et impôts augmente quant à lui de Fr. 63'000.00. Les rentrées fiscales sont stables et leur progression est difficile à estimer. L'évolution de la masse fiscale a été faite de manière prudente.

Il est encore à relever que la péréquation financière dont bénéficie la commune s'accroît d'environ Fr. 20'000.00, passant de Fr. 301'406.00 à Fr. 320'840.00 et qu'une augmentation de salaire de 1% a été accordée au personnel communal.

Ainsi qu'indiqué précédemment dans le rapport de la commission financière, le Conseil communal poursuit une gestion stricte du ménage communal, tout en favorisant un développement harmonieux de la commune.

M. Jean-Marie Pilloud présente ensuite en détail et à l'écran les postes principaux et d'intérêt figurant dans le budget de fonctionnement pour l'année 2016.

A la question de M. Aymeric Duprez, il est répondu que les assurances des bâtiments figurent sous la rubrique 941 Gestion des immeubles.

A celle de Mme Rose-Marie Cottet concernant les frais du columbarium, M. Pilloud indique que de nouvelles places devront être créées.

Il n'y a plus de remarque, ni question ou commentaire de l'assemblée. La parole est donnée à M. Gilbert Coquoz, président de la commission financière, pour la lecture du rapport. Le conseil communal est félicité pour la maîtrise prudente dans l'élaboration du budget et invité à poursuivre sur cette voie avec les remerciements d'usage. M Coquoz relève une augmentation des charges liées de l'ordre de Fr. 208'0000.00.

Au terme du rapport, le législatif est invité à se prononcer favorablement sur le budget de fonctionnement tel que présenté.

Mis au vote, le Conseil communal devant s'abstenir, le budget de fonctionnement est accepté par 35 oui, sans avis contraire ni abstention.

6. Présentation du budget des investissements

Deux personnes quittant la séance, le nombre de celles habilitées à voter passe à 41, la majorité étant de 21.

Les charges d'investissement totales s'élèvent à Fr. 2'936'000.00 et les produits à Fr. 1'225'000.00. Fr. 641'000.00 sont des reports.

6.1 Administration communale : investissements informatiques

Le Conseil communal a souhaité équiper ses membres de tablettes, ce qui permettra un contact sécurisé et permanent avec l'administration pour l'échange de documents de travail ou à des documents confidentiels. Le travail des conseillers sera ainsi facilité grâce aux interconnexions avec l'informatique communale. L'investissement est de Fr. 30'000.00, montant financé par les liquidités courantes.

En réponse à M. Raymond Sugnaux, l'acquisition de 7 tablettes informatiques est prévue, ainsi que les frais de logistique et de technique nécessaires à la mise en place de ce système de communication.

6.2 Routes communales et génie civil : réfection de la route des Biolles – cabane forestière

La réfection de ce tronçon de route communale est rendue nécessaire par le mauvais état de la chaussée. D'autre part, il s'agit de terminer sa remise à neuf, la réfection de la partie aval ayant été réalisée en 2015. Cette route aura une largeur de 3,50 m et 3 places d'évitement, l'ancien revêtement sera recyclé sur place. L'investissement pour ces travaux a été devisé à Fr. 550'000.00, montant qui fera l'objet d'un emprunt avec l'autorisation du Service des communes. Les charges financières seront imputées au compte de fonctionnement.

Mme Danielle Goumaz demande pourquoi la réfection de la route de Peireivuat, qui est en très mauvais état, n'a pas été prévue au budget. M. Jean-Marie Pilloud répond que cet objet sera réétudié et traité en 2016, en prévision d'une réfection en 2017.

6.3 Protection et aménagement de l'environnement : conduite d'eau claire en Reynet

Un redimensionnement de la conduite d'eau claire près des propriétés Cracchiolo et Dewarrat, dans le quartier de Reynet est nécessaire, afin de prévenir le risque d'inondation pouvant être causée par les eaux provenant du bassin versant du Châtelet. Ces travaux font partie des mesures prévues par le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux). L'investissement correspondant s'élève à Fr. 55'000.00 et sera financé par les liquidités courantes.

6.3 Protection et aménagement de l'environnement : revitalisation du ruisseau de la Goletta

Comme précisé lors de la présentation relatée au point 2, ces travaux de revitalisation et réouverture du ruisseau sont une compensation au maintien du ruisseau canalisé traversant la zone industrielle, répondant ainsi aux exigences de la Section lacs et cours d'eau. L'investissement total s'élève à Fr. 1'450'000.00 ; une subvention de Fr. 880'000.00 est prévisible, ainsi qu'une participation, acquise, des TPF, à hauteur de Fr. 345'000.00. Le montant restant à la charge de la commune se monte à Fr. 225'000.00 et fera l'objet d'un emprunt avec l'autorisation du Service des communes. Les charges financières seront imputées au compte de fonctionnement.

M. Aymeric Duprez demande ce qu'il adviendrait si la subvention était inférieure aux prévisions. M. Jean-Marie Pilloud répond que, dans ce cas, un investissement complémentaire sera soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

6.4 Gérance des immeubles : bâtiment scolaire, réfection de la façade ouest, réfection de la salle de bain de l'appartement du concierge, réfection des joints des plots de verre

La façade ouest, particulièrement exposée, du bâtiment scolaire construit voilà plus de 10 ans, nécessite aujourd'hui une réfection qui améliorera son isolation.

D'autre part, la salle de bain du concierge, dont l'appartement se trouve dans l'ancien bâtiment, a besoin d'un rajeunissement.

Enfin, afin d'éliminer les problèmes d'humidité persistant depuis des années, la réfection des joints des dalles des plots de verre, se trouvant sur le perron couvert de la nouvelle école, a été décidée par le Conseil communal.

L'ensemble de ces travaux est devisé à Fr. 210'000.00, montant financé par un emprunt bancaire avec l'autorisation du canton. Les charges financières seront imputées au compte de fonctionnement.

Mme Monique Vannay demande si des ralentisseurs sont prévus sur la route des Biolles, dont la réfection est prévue ; il lui est répondu par la négative.

M. Vincent Maudonnet souhaite savoir s'il sera tenu compte de la conduite existante dans les travaux de revitalisation du ruisseau de la Goletta. Cela devrait être en principe le cas, lui répond M. Jean-Marie Pilloud.

Les investissements reportés sont ensuite présentés à l'assemblée par M. Pilloud.

M. Gilbert Coquoz, Président de la Commission financière, a la parole pour le rapport relatif au budget des investissements, dont le montant net s'élève à Fr. 1'711'000.00. Les dépenses envisagées ont été jugées nécessaires. Au terme du rapport, avec les recommandations d'usage, M. Coquoz invite l'assemblée à approuver le budget tel que présenté.

Il n'y a plus aucune intervention ou demande de l'assemblée, les divers objets sont mis au vote :

6.1		38 oui et 3 abstentions
6.2		38 oui et 3 non
6.3	Conduite EC Reynet	40 oui et 1 abstention
6.3	Revitalisation ruisseau Goletta	36 oui, 2 non et 1 abstention
6.4		41 oui

M. Jean-Marie Pilloud remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal par l'approbation des budgets.

7. Projet de fusion : compte-rendu du groupe de travail

Après la présentation publique du 28 mai 2015 et le sondage effectué auprès de la population dans le courant de l'été, le groupe de travail a établi son rapport, présenté à l'écran. En substance, il ressort que les communes d'Attalens et Bossonnens sont largement favorables à une fusion, à Granges le résultat étant un peu partagé. Il appartiendra à la nouvelle législature, élue en 2016, de poursuivre le travail, notamment définir un taux d'imposition unique et tenir compte de l'échéance fixée dans la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. En outre, le groupe de travail recommande au besoin d'effectuer un nouveau sondage.

M. Marc-André Pilloud demande si une fusion à deux est envisageable. M. Jean-Marie Pilloud estime que cela est plus difficile, mais que la décision appartient aux législatifs communaux.

M. Raymond Sugnaux demande si à l'échéance de la loi, en 2019, le canton pourrait imposer la fusion. M. Jean-Marie Pilloud pense que non, sauf en cas de manque de moyens de gestion.

8. Divers

M. Jean-Marie Pilloud donne quelques informations.

Il informe tout d'abord de la constitution d'un groupe pour l'étude d'un remaniement parcellaire à réaliser dans le cadre de la revitalisation du cours d'eau de la Biorde ; les communes sont représentées par un membre de l'exécutif et un agriculteur.

Les travaux de construction de la nouvelle aile du Home Le Châtelet à Attalens vont bon train. Il n'y a pas de soucis financiers, le planning est tenu et le déménagement prévu le 3 septembre 2016.

La révision du PAL – Plan d'aménagement local a été stoppée, non seulement afin de répondre à la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, mais en raison du projet des chemins de fer TPF de corriger le tracé de la ligne et de déplacer la gare. Tous les terrains ayant été nouvellement mis en zone à bâtir doivent être reportés au Plan Directeur Communal. Une 2^e mise à l'enquête publique est en cours de préparation.

MM. Maurice Gambin et Jean-Marie Pilloud ne se représenteront pas à l'élection du Conseil communal. Une liste d'entente de 7 membres est en cours de préparation. Le scrutin a lieu le 28 février 2016.

M. Vincent Maudonnet demande s'il est possible de consulter le projet des TPF, concernant la ligne et la gare. M. Jean-Marie Pilloud répond que les personnes concernées seront abordées en temps voulu.

L'assemblée n'ayant plus de question, M. Jean-Marie Pilloud lève la séance, non sans remercier ses collègues du Conseil pour tous les projets menés à bien, leur collégialité et l'esprit toujours positif et constructif, ainsi que la bonne humeur qui prévaut lors des séances hebdomadaires. Le personnel, administration, édilité, conciergerie, est également remercié pour le travail effectué et le soutien apporté à l'exécutif tout au long de l'année.

Le législatif, l'assemblée communale, est également remerciée pour son soutien réitéré, concernant les investissements proposés et le renouvellement des infrastructures, ainsi que pour sa reconnaissance envers le Conseil communal.

Mme Anne-Lyse Menoud, vice-syndique, prend la parole et remercie comme il se doit M. le syndic pour son professionnalisme et son engagement envers la collectivité publique et pour tout le travail effectué durant l'année écoulée, mais également pour sa gentillesse. Mme Menoud souhaite que l'avenir lui permette de retrouver un peu de calme et de sérénité.

Il est 22h30, M. Pilloud lève l'assemblée en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes, il invite ensuite les citoyennes et les citoyens à partager le verre de l'amitié.

Lu et approuvé le

Le Président

Le secrétaire